

## Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une action « Accompagnement à la création/reprise d'entreprise »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF en vue de suivre une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, mentionnée à l'article 1 du Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations élicibles au titre du compte personnel de formation.

Cette vidéo explique comment signer ce document en ligne sans l'imprimer avec SmallPDF

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation